

VILLE DE PONTARLIER
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement place Saint-Bénigne et rue Tissot du 21 au 24 octobre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de repose des pavés à la suite des travaux de déploiement de l'infrastructure souterraine « ville connectée » par l'entreprise BONNEFOY pour le compte de la Ville de Pontarlier, rue Tissot et place Saint-Bénigne du 21 au 24 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Du lundi 21 au jeudi 24 octobre 2024, de 7 h 00 à 18 h 00 (à l'exception des week-end), la circulation sera interdite à tout véhicule pendant toute la durée du chantier :

- rue Tissot (sauf riverains)

Mise en place d'un panneau « route barrée » à hauteur de la rue Prenel – déviation via les rues des Jardins, des remparts et Montrieux pour rejoindre la rue de la République.

- place Saint-Bénigne

Selon les conditions météorologiques, la circulation sera interdite à la circulation entre le 21 et le 24 octobre 2024, de 18 h 00 à 7 h 00 le lendemain, place St Bénigne, pour les besoins du chantier.

Mise en place d'un panneau « route barrée » à hauteur de la rue des Remparts – déviation via les rues Marpaud et Montrieux pour rejoindre la rue de la République.

.../...

- rue Gambetta : entre la rue des Jardins et la place Saint-Bénigne

Mise en place d'un panneau « route barrée » à hauteur de la rue des Jardins – déviation via la rue des Jardins.

Dans le cadre des travaux, le sens de circulation rue des Jardins (entre les rues Gambetta et Chanoine Prenel) sera modifié.

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement

Du lundi 21 octobre 2024, 7 h 00 au jeudi 24 octobre 2024, 18 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule pendant toute la durée du chantier :

- rue Tissot
- place Saint-Bénigne

ARTICLE 3 –

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

L'entreprise concernée par les travaux est chargée de fermer et d'ouvrir la place St Bénigne quotidiennement.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 18 octobre 2024

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DMO
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. BONNEFOY
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT